

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC****Séance du mercredi 15 avril 2026****Délibération N° DE 2026 036**

| NOMBRE DE MEMBRES          |          |            |
|----------------------------|----------|------------|
| En exercice                | Présents | Votants    |
| 46                         | 36       | 42         |
| Date de la convocation :   |          |            |
| Pour                       | Contre   | Abstention |
| 42                         | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée |          |            |

Le quinze avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE LUPIAC, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, VILLENEUVE William, LEON Hélène, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, HUSSON Xavier, ANDRIEU Philippe, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, COUDERC Vanessa, ELORZA Thibaut, GAVARRET Philippe, DE DIEGO André, MORERA Raymond, LEVEQUE Didier, BORDERES Mikaël, BERTOLLA Frédéric, ZAUGG Gilles, PEFFAU Philippe, BACHELLERIE Serge, CAUQUIL Sophie, ESPIE Christiane, GHION Fabien, MARIE Isabelle, GHIO Lisa

Représentés : BROSSARD Sandrine représentée par MORERA Raymond, CAVALIERE Andrew représenté par BRANA Véronique, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, PUJO Maëlle représentée par GHION Fabien, FAURE Francis représenté par MARIE Isabelle, RIVIERE Benoît représenté par GHIO Lisa

Absents et Excusés : MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, RAFFIN Hubert suppléé par ELORZA Thibaut, CANTAN Philippe, GEYRES Laurent

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Véronique THIEUX LOUIT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ENTENTE NESTE ET RIVERES DE GASCOGNE**

Un représentant de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac doit être désigné pour siéger à la Commission Locale de l'Eau NRG de l'Entente Neste et Rivières de Gascogne.

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026

Date de reception de l'AR: 21/04/2026

032-243200607-DE\_2026\_036-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, DESIGNÉ Monsieur Benoit DESENLIS.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO  
Président de séance



Publié le 21/04/26  
Transmis à la Préfecture le 21/04/26

Véronique THIEUX LOUIT  
Secrétaire de séance